

Réunion du 4 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2012/440 - Insertion sociale - 4512
Financement 2012 pour les structures en charge de
l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de BISCHHEIM une subvention de 99 750 € au titre de l'année 2012, conformément au tableau annexé, et de verser une avance représentant 70 % de cette subvention, soit un montant de 69 825 €
- décide de revaloriser d'un montant de 6 000 € la subvention 2012 de 45 200 € attribuée par délibération n° CP/2012/65 du 9 janvier 2012 au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) à HAGUENAU, soit un montant annuel total de 51 200 €
- approuve, au regard de l'avance de 31 640 € déjà versée en janvier 2012, le versement pour 2012 d'un solde de 19 560 € pour le CIDFF, conformément au tableau annexé
- décide que les éléments d'activité fournis par les structures, conformément aux modalités prévues dans les conventions financières et le cahier des charges, conditionneront le versement du solde, plafonné au montant de la subvention attribué pour 2012.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), à intervenir entre le CCAS de la ville de BISCHHEIM et le Département
- l'avenant n° 1 à la convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA conclue pour l'année 2012 entre le CIDFF et le Département, avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de cette convention.

Elle autorise en outre son président à signer cette convention et cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120604-68013-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/06/12